

Madame Pauline Martin
**Communauté de communes des Terres du
Val de Loire**
32, rue du Général de Gaulle
45130 MEUNG-sur-Loire

Affaire suivie par Olivier VERNAY

Orléans, le 21 février 2022

Madame La Présidente,

Nous avons bien reçu pour avis les éléments concernant la modification simplifiée du PLU de Huisseau sur Mauves et nous vous en remercions.

La modification envisagée a pour objectif de définir des orientations d'aménagement et de programmation sur la première phase de la zone à urbaniser, classée en zone 1 AU, en définissant des principes de liaisons routières et de liaisons douce ainsi que les espaces communs et leur nature et des mesures d'intégration paysagère. Il s'agira d'une opération groupée pour l'aménagement du secteur en une seule fois.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone de 1,5 ha impacte la filière agricole du territoire dans la mesure où la parcelle est actuellement exploitée pour une production de grandes cultures à titre précaire. Toutefois, cette zone est déjà inscrite comme potentiellement urbanisable dans le PLU révisé en 2008. La localisation à proximité du centre bourg justifie ce zonage et la densité de 18 logements/ ha minimal à respecter permettra de valoriser au mieux ce prélèvement de foncier agricole productif et va dans le sens d'une limitation de la consommation foncière pour la production de logements. La création de ce secteur n'aura pas non plus de conséquences par la création de zone de non-traitement car l'interface entre la partie urbanisée et l'espace agricole sera limitée.

Au vu de ces éléments, notre avis est favorable à la modification simplifiée du document PLU.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marie FORTIN,

Président de la Chambre d'agriculture du Loiret